PRIX DE L'ABONNEMENT: Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13 fr. 56. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 frances. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne: Trois mois, 15 frances. — BUREAUX: A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42 La France et l'Extranger, lès frais de poste en sus. Directeur: ALFRED REBOUX AGENCE SPECIAL AGENCE SPECIAL AGENCE SPECIAL ASONNAMENTS ET Annonces: Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne Directeur: ALFRED REBOUX AGENCE SPECIAL AGENCE SPECIAL

ROUBAIX, LE 17 JANVIER 1888

LES REFORMES OUVRIÈRES

Les projets que M. Sarrien, ministre de l'intérieur, vient de soumettre à la commission

des associations ouvrières soulèveront certai-nement de grandes discussions dans la presse et dans le Parlement.

Le premier de ces projets consiste à sup-primer, lorsqu'il s'agit d'une association ouvrière, l'obligation du cautionnement exigé

des concurrents qui se présentent à une adju-dication de travaux de l'Etat. Le second, autorise le fractionnement des marchés en lots qui soient accessibles à ces associations.

Le caractère socialiste de ces deux projets

associations.

Le caractère socialiste de ces deux projets se trahit à la simple lecture : mais nous ne sommes pas de ceux que les mots effrayent, et nous avouerons que les projets de M. Sarrien ont à nos yeux plus d'un avantage.

Il serait absurde, pensons-nous, de tendre à la suppression du capital : mais il n'est pas mauvais de faire, dans une certaine mesure, concurrence au capital, et le développement des associations ouvrières produira, sous ce rapport, de bien meilleurs effets que les ateliers nationaux.

Beaucoup de bons esprits sont aujourd'hui convaincus que le principe d'association arrivera à émanciper progressivement le prolétariat. Dans les cercles catholiques, on fait appel à ce principe, en groupant dans la même association le patron et l'ouvrier, le capital et le travail. C'est la constitution la meilleure de la fumille industrielle: mais c'est une constitution que l'Etat ne peut rendre obligatoire, parce qu'elle impose au patron des constitution que l'Eta ne peut rotate constitution que l'elle impose au patron des charges que la loi ne peut mettre à son compte. Partager les bénéfices quand on ne partage pas les pertes, c'est faire appel à la charité, mais ce n'est pas faire acte de justice, c'est faire append commen. l'Etat, qui impose la justice, ne peut comman

der la charité Etant donné ce fait que l'Etat ne peut ren-

Elant donné ce fait que l'Etat ne peut rendre obligatoire l'association du patron et de
ses ouvriers, il n'est pas mauvais d'encourager les groupements d'ouvriers entre eux, et le
secours que M. Surrien se propose d'assurer
aux associations en encouragera la formation.
La suppression du cautionnement équivaut,
en réalité, à un prêt, à une avance. C'est un
privilège que l'on crée à l'association ouvrière, privilège qui entraine des risques, et,
dans plus d'un cas, des pertes pour l'Elat.
D'un autre côté, l'Elat qui a pour mission
de déveloper moral-ment et intellectuellement les classes vouées au travail, pense, non
sans raison, qu'en leur facilitant l'accès de la
propriété, il les moralisera, et qu'en leur faisant sentir leur responsabilité, ils les rendra
plus intelligentes, et il s'impose, dans ce but,
un sacrifice pécuniaire?

un sacrifice pécuniaire?

Est-ce là sortir de son rôle? Nous ne le

On crítique à bon droit le principe de la gratuité de l'instruction, quand on rend l'école gratuite même pour l'enfant du riche. Personne ne trouverait mauvais que l'on distribuât largement l'instruction gratuite à l'enfant de l'ouvrier.

Pourquoi ne ferait-on pas pour le père ce que l'on fait pour l'enfant? Le privilège, accepté dans un cas, est-il blâmable dans l'autre? On critique à bon droit le principe de la

Si réellement l'association ouvrière entre dans les mœurs, si elle prend une place dans le monde de l'industrie, si elle limite la toute-puissance du capital par l'introduction d'un elément nouveau sur le marché du travail, où

sera le mal?

Et si, ce qu'il faut craindre, les associations Et si, ce qu'il faut craindre, les associations ouvrières, malgré les encouragements de l'Etat, malgré les concours et, on peut le dire, les complaisances du budget, si les associations échouent, comme elles ont échoué en 1848, n'est-il pas bon, du moins, que l'expérience ait été tentée aux frais de l'Etat et dans des conditions qui la rendent moins dangereuse, puisque l'Etat a toute une armée de fonctionnaires qui surveilleront et guideront son exécution. n exécution

En réalité, l'expérience ainsi tentée, a des chances de sucéès. Ce qu'on a reproché aux associations coopératives de production, c'est l'inexpérience des associés, leur peu de capacité en tant que capitalistes, le défaut de direction.

Mais lorsqu'il s'agit de travaux de l'Etat, il y a une direction, celle de l'Etat.

L'ingénieur, qui surveille l'entrepreneur, surveillera de même les ouvriers associés, et il ne fractionnera les lots que lors qu'il n'y aura pas d'inconvénient à le faire.

Ce premier pas fait par le Cabinet Tirard dans la voie des réformes sociales nous paraît donc de nature à être encouragé.

Autant il serait fâcheux de voir coopération le régime futur du travail en général, autant il sera regrettable d'entraver des tentatives qui resteront des exceptions, mais qui seront d'heureuses exceptions.

Le Petit Journal, qui n'est pas suspect, imprime

eeci:

"Pur qu'il y ait eu conflit entre le parquet et le juge. Il a fallu plusieurs causes; mais il en est une qui les domine toutes, c'est la suivante:

"M. Vigneau voulait, comme c'était son devoir, faire une perquisition dans l'hôtel de l'avenue d'iéna, ce qui na pas paru admissible au procureur général.

ce qui na pas paru admissible au procureur général.

ne perquisition entrainait la saisie de papiers qui desaient compromettre la France entière, si on en croyaut M. Wilson et ses agents.

Il fallait empécher la perquisition; on a cru perdre M. Vigneau en le révoquant.

Comme on s'est trompé cette fois encore!

Les papiers qu'on aurait saisis chez M. Wilson compromettraient « la France entière » la France gouvernementale, s'entend.

Nous le savons bien!

Et voilà pourquoi, il y a quatre mois, à la première nouvelle du procès Ratszzi-Wilson, nous avons dit: On étouffera ces scandales qu'and même et à tout priœ!

avons dit: On élouffera ces scandales quand même et à tout priæ!

Avons-nous été bons prophètes.
Si, demain, le pays connaissait certains des documents que détient M. Wilson, la dissolution du Parlement - Chambre et Senat—s'imposeraient et il y en aurait bien peu parmi des hommes, ayant touché au gouvernement depuis dix ans, qui oscraient se representer devant le corps électoral!

Mais, républicaires honoétes, que dites-vous de la justice d'aujourd'hui? Que dites-vous de sen independance?

REVUE DE LA PRESSE

Tous les journaux commentent la séance d'hier. M. Paul de Cassagnac public, dans l'Autorité, un article des plus violents :

« Le serutin a finalement donné raison au mi-

Le scrutin a finalement donné raison au ministère.
 Matériellement, il est vainqueur.
 Mais, dans quelles conditions epouvantables pour sa fierté, pour sa dignité, s'il en a!
 A part la Droite, qui a fait résolument et unanimement seu devoir, tout le monde a donné le spectacle de la palinodie de l'effarement et de la làcheté. — je le répète.
 En défluitive, on a courbé la tête devant les menaces du Conseil municipal de Paris.
 L'arrêt du conseil d'Etat est jeté au panier, ce qui est le plus grand affront qu'ait jamais subi ce tribunal administratif.
 Les lois existantes, on ne les appliquera pas.
 Et on attendra une loi nouvelle... qu'on ne fera pas.

► Et on attendra une loi nouvelle... qu'on ne fera pas.

➤ Le conseil municipal l'emporte, l'émeute triomphe, la Chambre s'aplatit, et le gouvernement est à genoux devant les revolutionnaires de l'Hôtel-de-Ville.

➤ Pas plus aujourd'hui que sous le ministère Rouvier, il n'y a de gouvernement.

➤ Quant à la justice, elle est scindée — en matière publique, comme en matière privée.

➤ On continuera de dissoudre les petits Conseils municipaux qui commettront une impradence, et on respectera la nunicipalité de Paris qui s'insarge et dicte des ordres aux pouvoirs publics.

Sinsarge
blics.

On arrête les voleurs de piètre importance, et
Wilson demeure en liberté.

Cette la întete, cette infamie, cette iniquité
violente, atroce, ça porte un nom, ça s'appeile :
LA RÉPUBLIQUE I » La Justice écrit :

« Nous avons eu hier une séance comme on en avait à Versailles en 1873, sous le premier ordre

> Le lecteur qui se reportera à l'Officiel sera

➤ Le lecteur qui se reportera à l'Officiel sera peut-être fort embarrassé pour se reconnaitre dans la fin de cette séance. Sept ou huit formules d'ordres du jour, tantôt retirées, tantôt reprises, se sont rencontréese à la tribune. Au fond, il ne pouvait y avoir que deux ordres du jour, un pour Paris.

■ L'ordre du jour contre Paris, nous l'avons vu fabriquer sous nos yenx. C'était M. Waldeck-Rousseau qui tenait la plume, assisté de quelques vieux républicains comme M. Ribot et M. René Brice. Il a été présenté par M. Mérillon. C'était sous une autre forme, l'ordre du jour de la droite. Il eujoignait au ministère de commencer demain matin les hostilités contre le conseil municipal de Paris. C'est par la qu'ont commencé, dans l'histoire de ce siècle, toutes les politiques de réaction.

» Sur les bancs de l'Extrême-Gauche et de la

on. » Sur les bancs de l'Extrême-Gauche et de la "Sur les banes de l'Extrème-Gauche et de la Gauche radicale on épronvait quelque embarras. On avait gré au ministère d'avoir nettement desavoné toute idee de compromission avec la droite. On ne pouvait lui en vouloir d'avoir réservé la question du logement du prétet de la Seine pour la faire trancher par un vote de la Chambre. Il ne s'agissait plus que de trouver une formule exprimant ce double sentiment, puisque le ministère déclarait qu'il ne se contenterait pas de l'ordre du jour pur et simple.

La formule a été apportée par M. de La Porte.

La formule a été apportée par M. Coste.
Voice cet ordre du jour qui a été votée.
Voice ce qu'il signifie :

Voici ce qu'il siguide:
 M. Waldeck-Rousseau, les opportunistes et les royalistes disaient:
 Commençons la guerre tout de suite contre Paris.
 La Chambre a répondu:
 Attendons!

L'Intransigeant s'exprime en ces termes par la plume de M. Rochefort :

par la plume de M. Rochefort:

«L'orage qui menaçait de crever sur le Conseil municipal de Paris a fini par se résoudre en une ondée rafraichissante; tout s'est terminé par une tempête, dans un verre d'eau sucrée. Il s'est même produit quelques scènes qui rappellent la Grenouillere du Nouveau-Cirque.

» Demander à un membre du cabinet choisi par M. Carnot, qu'il déplore publiquement le blakboulage de Ferry, c'est réellement poussé trop lon l'exigence. Aussi le pauvre Sarrien avait-il moins l'air de riposter à une attaque que de danser sur des œefs. Il a seulement promis de faire beaue-sup de choses qu'il ne fera pas, et de n'en pas faire d'autre qu'il ne fera pas non plus.

» Il s'est cantonné dans les projeis de ces prédècesseurs, ce qui lui a attiré de la part de M. Goblet une dégriée des plus éloquentes, et de la part de Waldeck-Rousseau un encouragement irouique qu'i resemblait d'une manière frappante à un :

« ôte-toi de là que je m'y mette.»

Dans la République Française, M. Joseph

Dans la République Française, M. Jo Reinach fait l'historique de la séance d'hier sous la forme d'un conte oriental du temps d'un mouarque nommé Sadi, qui avait auprès de lui un circassien du nom de Tarrin, lequel était en rapport avec l'armurier Goblet et le derviche Abdallah.

Le Rappel met en lumière la lutte que sont livrée hier les ferrystes, par l'organe de M. Waldeck-Rousseau et les radicaux par celui de M. Goblet:

« Il y avait eu une vive agitation quand on avait entendu M. Goblet demander la parole. Con-traste absolu entre M. Waldeck-Rousseau et M. Goblet. L'un grand, maigre, pale, glace; l'autre petit, coloré, plein de feu. Et la difference ne s'ar-réa nes l'entendement.

rête pas la.

— Ne voyez-vous pas, demande M. Goblet, que l'on cherche à nous conduire à des élections prochaines, à une dissolution au profit de la minorité républicaine et de la majoritéed droite? — Et une allusion aux récents discours de M. Ferry dans les Vosges, et de M. Raynal à Bordeaux, est couvette d'applantissements.

Mêmes amplantissements

Vosges, et de M. Raynal à Bordeaux, est couverte d'applaudissements. — Mêmes applaudissements quand M. Goblet a parlè de « cette concentration détestable qui se ferait au profit des adversaires avoués ou déguisés de la Rapublique». Ils ont redonblé quand il s'est élevé contre les « concessions qu'il avait eu, tout à l'heure, le regret de voir faire à la droite. »

De ce côté-là, bien entendu, on interrompait. Même nous avous entendu une voix crier : « Ce n'est pas la questiou! » — le aïe ! des gens qui se sentent touchés. Mais l'extrême-ganche et la gauche radicale ont dècerné à M. Goblet une ovation méritée. Si fait, allez, c'était bien la question, la vraie question, la question toute entière! Et, pendant un instant, tant de lutte entre la politique autoritaire et la politique libérale avait été vigoureuse, franche, et menée avec taient de part goureuse, franche, et menée avec talent de part et d'autre, la Chambre a étéen proie à une grande

Le Gaulois pose cette simple question : • Voilà M. Goblet porté aux nues par les radi-caux; que va dire M. Floquet? »

nos correspondants particuliers et par FIL SPEGIAI) Séance du lundi 16 janvier Présidence de M. Floquet, président

La séance est ouverte à deux heures. La validation de l'élection de M. Camescasse

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

La Chambre valide l'élection de M. Camescasse dans le Pas-de-Calais. LES AGISSEMENTS du CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du jour appelle la discussion sur l'inter-pellation de M. de Lamarzelle, sur les mesures que le gouyernement compte prendre vis-à-vis du Conseil municipai, en raison de ses actes dans les journées du ler, 2, 3 et 7 décembre 1887.

DE PARIS

Discours de M. Lamarzelle

municipai, "n raison de ses actes dans les journées du ler, 2, 3 et 7 décembre 1857.

Discours de M. Lamarzelle

M. de Lamarzelle. — Jé dois rappeler les manifestations out ont eu lieu, dans les premiers jours de décembre. Le but en était de peser sur les décisions de l'assemblée nationale, empécher M. Jules Ferry d'être élu, l'empécher au besoin d'entrer à l'Elysée. Les auteurs de l'interpellation ne sont pas suspects de sympathie pour M. Jules Ferry. Ils n'ont en vue qu'une question de principe.

Dans une rénnion publique, Louise Michel déclarait que le peuple se fersit écharper plutôt que d'accepter l'élection de M. Ferry. D'autres auteurs faisaient appei à l'insurrection. Le Conseil Municipal a fait cause commune avec les organisateurs du mouvement; il en a même pris la dreu des de l'entre de la commune de la municipal a siegéen permanence, pour de le municipal a siegéen permanence, pour des les municipals a siegéen permanence, pour des les qui font communiquer l'hôtel-de-ville avec la caserne Lobau.

Le jouvernement refuse.

Le jouvernement refuse.

Le jouvernement refuse.

Le jouvernement refuse.

Le jouvernement refuse de le delégués des comités révolutionnaires a asistent à la séance et le bureau du con eil se déclare prêt à marcher d'accord avec eux; sur la demande reitrée de c se délégués, le conseil municipal décide l'envoi d'une déléguiton aux députés de la Seine sour se concerte sur les mesures à prendre contre l'élection de M. Ferry. C'est le bureau du conseil qui est délègués des comités révolutionnaires assistent municipal a fait cause commune avec une manifestation seditieuse. Dans les délibérations de le purés de la Constitution, ni la République. Ce qu'il faut retenir de tout cla, c'est que le Conseil a fait cause commune avec l'émeute. (Exclamations la fait cause commune avec l'émeute. (Exclamations et bruit l'a mayer le conseil municipal fait cause commune avec l'émeute. (Exclamations et bruit l'a révolutionnaire sont dans une saile voisine. Il est donc parfaitement acquis que le Conseil mu

cotte). Cela veut dire qu'on l'appliquera au conseil muni-pal de Paris comme à tout autre conseil municipal

cipai de Paris comme à tout autre conseit municipai de France.

Les amis du ministère de na loi, c'est-à-dire l'installation du Préfet à l'Hôtel-de-Ville. Le conseit municipal n'admet pas à côté de lui le représentant des poñvoirs. M. le Préfet n'a pas le droit de doener des ordres. Il n'a pu empécher les membres du comité révolutionaire de souller (c'est son expression, l'Hôtel-de-Ville. (Protestations à l'extrême gauche) bruit.)

ruit.) M. Camélinat. — Ce sont des républicains. Il n'y que les réactionnaires qui souillent l'Hôtel-de-Ville.

M. Camélinat. — Ce sont des républicains. Il n'y a que les réactionnaires quisonillent l'ilòtel-de-Ville. (Protestations à droite, longue agitation).

M. de Lamarzello. — Il s'agit as voir si dans un temps plus ou moite. El giné, quand nous aurons des décisions importantes à prendre, nous n'aurons as une bande de dérègués pour pesce). Il s'agit de conserver ce qui doit plus proteieux pour le Parlement: la liberté et soi indée native pour le Parlement: la liberté et soi indée native de l'Invansigeant revendiquant pour le Conseil municipal de Paris et pour les socialistes le succès de l'élection de M. Carnor qui, du reste, s'en montre peu reconsissant. (Brut à l'extreme-gauche.)

reste, s'en montre peu recontaissant. (Bruit à l'ex-treme-gauche)
Une voix. — C'est l'opinion d'un journaliste.
M. de Lamarzelle. — Le parti de la C.mmune triomphe de cette victoire.
On verra quel sera le caractère de la lutte qu'il en-treprendra. Tout fait déja prévoir qu'il compte em-ployer les moyens irlandais. (Bruit). Il y a depuis lougtemps un comité cestral révolutionnaire à Paris. Voix à l'extrême gauche: Et les comités royalis-tes?

es ?
Parlez-en un peu! (Bruit, agitation).
M de Lamazelle. — La résistance est encore faille. Il n'y aurait qu'à appliquer la loi. Le gouvernement en a-t-il la volonté et le pouvoir?
Deux valves d'applauritss ments à droite accueil-

lent cette péroraison de M. de Lamazelle qui est féli-cité chaudement par ses collègues. Reponse du Ministre de l'intérieur

Reponse du Ministre de l'intérieur

M. Sarrien, ministre de l'intérieur. — Dans cette
affaire, le gouvernement, le prétet de la Seine et le
prétet de police, tous ont rempli leur devoir. Il n'est
pas exact de dire que le conseil municipal a préparé
l'insurrection. La majorité du conseil n'ajamals voulu
sérieusement rétabir la Commune; le danger venait
seulement de la complaisance avec inquelle il a laissé
entrer les comités blanquistes.
C'est à tort aussi qu'il a revendiqué la possession
des clefs des souterrains. D'alleurs, les délibérations
prises en dehors de ses attributions ont été annulées.
L'ordre n'a pas été troublé, la Chambre n'a pas été
envahie.

L'ordre n'a pas ete troune, la Chambre n'a pas vee envahle.

M. de Cassagnac. — Elle adu moins été assiègée.

M. Sarrien. — Le gouvernement est bien décidé à ne laisser violer la loi, par personne. Il est nécessaire que l'installation du préfet à l'Hôtel-de-Ville, ait lieu dans le plus bref éloia; mais le projet déposée par M. Goblet n'est pas encors rapporté et je demande à la Chambre de distraire de co projet la question de l'installation du préfet à l'Hôtel-de-Ville. Le gouvernement fait de cest article un projet spécial pour lequel il demander a l'argence. Mais le souci des intérêts du pays ne conseille pas au ministère de demander la dissolution du conseil municipal de Paris. (Bruit et exclamations).

dissolution de conservation de exclamations).

Le ministre de l'intérieur descénd de la tribune, sans obtenir un seul applaudissement.

Discours de M. Waldeck-Rousseau M. Waldeck-Rousseau.—I he a 'agit pas de la question du logement de M. le Préfet, mais bien plutôt d'une réédition de la question de la matrie centrale. Ma conduite de jadis n'est pas pour me faire entraver aujourd'hui les intentions du ministère actuel. (Applaudissements.)

M. Goblet. — Je demande la parole. (Rires et bruit.)

bruit.)

M. Waldeck Rousseau. — Votre devoir strict est d'appliquer la loi sur l'heure. (Applaudissements à droite.) Les lois ne viellilissent pas; elles ne s'affaiblissent qu'aufant que la main chargee de les appliquer se montre tatble. (Double salve d'applaudissements au centre. Agitation prolongée.)

Discours de M. Goblet

ments au centre. Agitation prolongée.)

Discours de M. Gobbet

M. Gobbet. — Je déclare d'abord que je ne puis me placer sur le même terrain que les précédents orateurs. Je n'ai jamais hésité à annuler les actes contraires à la loi; des délibérations illégales ne comportent pas une autre répression. Mais s'il rant réprimer les illégalités, il faut se garder des provocations, c'est pour cela que même amés l'arrê du Consoil d'Etal je n'ai pas installé le Préfet à l'Hôtel-de-Ville (bénegations à droite, bruil)
Jai consulèré la question comme douteuse, quelques textes n'étaient pas décisfs, purquoi n'a-t-il pas procédé à cete intateiten. (Bruit, galtation, vifs applaudissements à l'arrê question. (Bruit, galtation, vifs applaudissements à l'arrê question de direction politique. (Topini une année, il se poursuit jel une campagne dont le but est bien dét-ruiné et qui est la dissolutif m. (Agitation. Cris. Applaudissements à gauche et surtout à l'extrême gauche) à une dissolution au profit de la minorité républicaine et de la majorité de droite. Vils applaudissements à gauche et surtout à l'extrême gauche, au ne dissolution noncer dans les Vosges et à Bordeaux, pendant les vacances. (Nouveaux applaudissements à gauche). Il y a dans la Chambre une majorité opposée aux élections faites contre le progrès et les réformes. (Applaudissements à fextrême gauche). Et emajorité ne doit aller aux élections que lorsqu'elle se sera resaise, et avec un gouvernement résolument décidé à favoriser les élections républicaines. (Ah! shi à droite. Protestations. — Applaudissements à gauche.) Cette majorité ne doit aller aux élections pue lorsqu'elle se sera resaise, et avec un gouvernement résolument décidé à favoriser les élections républicaines. (Ah! shi à droite. Protestations. — Applaudissements à l'extrême-gau-ch').

M. Tirard, président du conseil. — Je ne re-connais à personne le droit de supposer que j'ai ja-mais en l'intention d'une alliance quelconque ave la droite. Je n'ai jamais fait de pacte de ce genre, même pour renverser un ministère. (Vifs applaudis-

ements à gauche.)

M. do Cassagnac. — Je demande à dire un mot, in soul. Vous vous défendez d'une alliance que nous un soal. Vous vous défendez d'une alliance que nous ne vous avons jamais proposéect que nous n'accepte-rons jamais. (Très bien! à droîte.) M. Firard termine son discours au milieu du bruit et de l'inattention. M. Sigismond-Laoroix combat le projet d'ins-talier le Préfet de la Seine à l'Hôtel-de-Ville.

Les ordres du jour M. Delaporte dépose un ordre du jour ainsi

oneu:

La Chambre, en attendant la discussion du proet spécial du gouvernement, confiante dans sa fernete passe à l'ordre du jour.

M. Mérillon veut en développer un autre. Le tunuite se prolonge et M. Floquet menace de lever la
èunce.

éance. M. Tirard déclare accepter l'ordre du our de M.

Delaporte,
La priodité de l'ordre du jour de M. de Lamarzelle
est regoussée par 390 voix contre 168 ainsi que l'ordre
du jour pur et simple par 420 voix contre 132.
La première partie de l'ordre du jour de M. Delaporte est adoptée par 342 voix contre 195, et la se-

conde exprimant la confiance est également adoptée par 265 voix contre 178, La séance est levée à 6 h. 40 et renvoyée à demain.

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(D'un correspondant particulier)

(D'un correspondant particulier)

Salle assez bien garnie aujourd'hui à la Chambre. Tous les ministres sont à leur banc. Naturellement, beaucoup de conseillers municipaux de Paris. Dans la tribune réservée aux sénateurs, nous en voyons plusieurs, entre autres M. Buffet.

Le préfet de la Seine est également présent.

M. de Lamarzelle, comme on l'a vu dans le compte-rendu, a très nettement et, dès le début de son discours, placé la question sur son vérifable terrain, la question de principe, et établi que le conseil municipal de Paris avait fait cause commune avec les émentiers et auteurs de désordre.

Inutile d'ajouter que le discours de M. de Lamarzelle très écouté a produit une grande impression.

En descendant de la tribune l'oresteure de la conseil membres.

En descendant de la tribune, l'orateur a été de la part de ses collègues, l'objet d'une véritable evation.

ovation.

Il n'en a pas été de même de M. Sarrien. Très embarrassé, le ministre de l'intérieur a en quelques phrases malheureuses, par exemple celle-ci: «A aucun moment l'ordre public n'a étémenacé.» «A vec cela que nous n'avons pas été envahis s'erie alors M. de Cassagnac. — N'exagérez pas observe M. Floquet. — M. de Cassagnac : comment, nous n'avons pas été assaillis sur la place? — M. Floquet: mais non, mais non, et vous ne le serce pas. (Rires). — M. de Cassagnac : on ne pourra pas nier que nous n'avons pas été réellement assiégés. »

M. Waldeck-Rousseau, qui n'était pas monté à la tribune depuis la chûte du ministère Ferry, a fait aujourd'hui sa rentrée. Nous avons revu le même orateur, un peu moins prétentieux qu'antréois, mais toujours froid, tranchant comme un rasoir et d'ailleurs correct et élégant. Nous devons constater que son succès au centre a été très vif, il est certain que M. Waldeck-Rousseau a tenu plus que M. Sarrien le langage d'un homme de gouvernement.

M. Goblet, qui lui a succédé à la tribune, a aussi obteau son succès, mais à l'extrême-gauche.

Ayant eu vent du dessein très arrêté de M. Flo-Il n'en a pas été de même de M. Sarrien. Très

M. Gobiet, qui lui à succède à la tribune, a aussi obleun son succès, mais à l'extrême-gauche. Ayant eu vent du dessein très arrêté de M. Flo-quet de prendre le pouvoir à la première cocasion, il a essayé de lui couper l'herbe sous les piaeds, en posant sa candidature à la direction générale du

parti radical.

Pendant tout ce discours-ministre, il était cu-

Pendant tout ce discours-ministre, il était curieux d'examiner la mine déconfite du président de la Chambre. L'intervention de M. Goblet a une importance qu'il faut souligner.

La rupture parait définitive entre les radicaux of les opportunistes.

M. Goblet déclare avec une cynique franchise que les radicaux doivent, dès aujourd'hui, prendre leurs dispositions pour faire tourner à leur profit, les prechaines élections.

M. Sarrien a été mauvais, M. Tirard a été lamentable; jamais président du conseil n'a produit un aussi piteux effét.

M. Floquet se faisait violence; il a dû, à plusieurs reprises, menacer la Chambre de suspendre la séance, si le bruit et les interruptions continuaient.

nualent

nuaient.

Pour calmer les esprits, M. Tirard a pincé la corde usée de la concentration, ajoutant qu'il descendra du pouvoir sans amertume et sans regret. En somme la journé a été très chaude et lorsque le président du Conseil est descendu de la tribune, nombreux étaient ceux qui se demandaient si le ministère, n'allait pas succomber.

SÉNAT

(Be nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)
Séance du lundi 16 janoier 1888

La séance est ouverte à trois heures, sous la prési-ence de M. Le Royer, Président.

Validations

Le Sénat valide les élections sénatoriales de six dé-partements, puis adopte plusieurs projet d'intérêt local, La répression des fraudes dans le commerce des engrais

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des dépu-tés, modifié par le Sénat d'abord, par la Chambre en-suite, concernant la répression des fraudes dans le

L'institut agronomique Le Sonat fixe, à jeudi, la discussion d'une inter-pellation de M. Volland, sur l'Institut agronomique.

Après l'exposé fait par l'attorney général, on a procedé à l'interrogatoire des témoins. L'inspecteur Hunt donne connaissance desordres de sir Charles Warren, relatifs aux meetings de Trafalger square : il rend compte des précautions prises par la police pour maintenir l'ordre dans

le square.

Hant dépose que, vers quatre heures de l'après-midi, il entendit des cris de désordre du côté sud-cst du square ; il parle ensuite des efforts faits par les manifestants pour forcer les lignes de police et

frapper furieusement autour de lui, mais qu'il ne sait s'il a blessé quelqu'un.
L'inspecteur Gibs, dépose dans le même

sens.
Après lui, le constable Maitland déclare qu'il a

BOURSE DE PARIS

du mardi 17 janvier

Cours communiques par le CRÉDIT LYONNAIS Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

Cours orécéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	de clô
-	Fonds d'Etat			
00 09	3 010	81	36 93	
84 93	3 010 amortissable 4 112 1883	84 25	8 1 20	1
107 47	4 112 1883	207 60	107 57	
57 3116	3 010 Portugais	:1.	46.54	
93 15	3 00 Portugais Italien 5 610.	93 60	93 50	
68 5116	Extérieure 4 010	66 7116		
73 3116	Hongrois 4 6 0	77 5 16 373 75	372 50	
371 25	Extérieure 4 010	14 03		i
505	Obligations du Trésor.			
100 40	Russe 1870 5 010			i
593 95	Bons de liquidation 5 010			
0.5 20	Sociétés de Crédit			1
4000	Banque de France		4030	
451 95	Banque d'Escompte	2:. 2:		
745	B. Paris et d. Pays-Bas Banque Parisienne Crédit Foncier	751 25		1 2
330	Banque Parisienne	1377 50	1375	23
1376 25	Credit Mobilian	1011 30		2
579 75	Crédit Mobilier Crédit Lyonnais	575		1 2
452 50	Société générale			2
427 50	Banq. J.R.P. Pays-Aut.	*** **		100
506 25	Banque Ottomane	201 20		1 3
	Cred. Mobilier Espago.			1 6
	Chem. de f. Franc.			183
1525	Nordact.		1527	0
1245	Paris-Lyon-Medit . *	,		1 00
785 .	Est *			1 8
335	Ouest *			18
1325	Orleans	1	1	1 %
1155 ,.	Sociétés diverses		1	Etu moment de mettre
2052 50	Suga	2661 25	2062	(chu moment de motère sous presse, la clôtu
1370	Gaz Parisien Voltures	1371 23		20
690 .	Voitures			0
				1 2
520	Rio-Tinto	516 25 352 50		2
300	Panama		1	1 31
	Obligat. Foncières			1 3
524	Foncières 500 4 010			1
163 75	* 10-4010		1	1
*** **	500 f. 3 0p0 4 0p0 1963	1	1	
520 490	commun.3°L		1	
385	1877 3 010			1
480	» com.18793°			-1
				-
419 50			1	
19 50	TODI. do on, do L. A.	1		
719 50	Obl. do Ch. de f. Fr.			
337 75	Nord			.1
337 75	Nord		1:::	
357 75 388	Nord Paris-Lyon-Medit.3 010 Est 3 010	1	1:::	
357 75 388	Nord Paris-Lyon-Medit.3 010 Est 3 010	1	1:::	
357 75 388	Nord Paris-Lyon-Medit.30[0 Est 30[0 Ouest 30[0	1		

	Chem. def. Etrang.		
	Autrichiens		
	Lombards	::: .:	
255 .	Saragosse	238 75	
	Obligat. des Villes	1	
527			
412			
	- 1871		
522 .	- 1875		
521 75	— 1876 ·····		
390	Marseille		
10:	Bordeaux	!	
97 25	Lyon		
169	Lille		
48 50	Roubaix-Tourcoing		
	Obligations div.		
938	Départem. de la Seine.	1	
369	Gaz de Paris		
	Suez		
372 50	Ob. fonc. Russie (4°, 5°)		

(par fil téléphonique		
VALEURS	COMPT.	Cours
and the fact of the second sec		PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable a 100 fr		1 105 7
Lille 1863, remboursable à 100 fr		109 .
Lille 1868, remboursable à 500 fr		505 2
Lille 1877, remboursable à 500 fr Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés		512 5
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés		
Armentieres 1883		473 .
Armentieres 1879		
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans		4.
Tourgoing 1878.,		492 5
Amiens, remboursable à 100 fr		1:05 .
Département du Nord		105 .
Caisse de Lille (Verley, Decroix et, C	*** **	
- act. nouv.)	*** **	
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley C.)		500 .
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Co. act. anc.		140 .
- (act. n.), 250 fr. p.		262 5
Caisse Platel et C		
Ciedes Industries texti es (L. Allartet Cie)		
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés.		
Compt. comm. Devilder et C*, act. 1,600 fr.		
Gaz Wazemmes, ex-c. n. 37, act. 500 fr. p.		511 .
Le Nord, assur, act, de 1,000 fr., 350 fr. b.		1340
Un Gén, du Nord, act, de 500 fr., 125 fr. p.		495
Union Lin, du Nord, act. de 500 fr., tout p.		326
Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr.		500
Deherrinon et C. a Tourc., act. 500 fr., t.p.		500
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.		540
Soc.St-SauvArras(a.us.Grassin),500,t.p.		155
Tramways du Départ, du Nord (ex-c., 7.)		35
Caisse comm.de Bethune A. Turbiez et C.		. 500 .
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr.,250 f.p.		420
Soc.an, Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t.p.		2065
Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p.		500
Dendin et Anzin	1	205
Obligations Nord		400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)		467
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)		252 :
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr		440

VALEURS 81 20 1. 81 . 1. 84 90 .1. 107 67 112 3 0/0 nouveau.... 3 0/0 ancien..... 3 0/0 amortissable. 4 1/2 0/0 1883.....

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

DÉPÈCIES TÉLÉGRAPITOUS

(De nos correspondants particuliers par et FIL SPECIAL)

La Lanterne publie la note suivante La Lan.... « Nous craignons encore é ns bien que la série des scandales

ne soit pas encore épuisés.

L'antagonisme dangereux qu'on a eu le tort de créer entre la police et la magistrature, nous vaudra, fort probablement, de singulières révélations et de scandaleuses affaires, ou pourront être impliqués des fonctionnaires du rang le plus élevé.

Le scandale de demain atteindrait un magistrat.

On raconte des choses étranges et monstrucuses qui se seraient passées dans des hôtels de la rue La Fayette et de la rue de la Victoire.

On lit dans le Gaulois:

« M. Carnot a définitivament accepté ainsi que nous l'avons annoncé, l'invitation à diner que lui a adressée M. le comte Hoyos, pour le mercredi 25 janvier. vier.

» Voilà donc M. le président de la République obli-gé de se rendre désormais à toutes les invitations qui pourront lui être faites par les membres du cerps di-plomatique, sous peine de provoquer des commentai-res en cas de refus.

» Recherchons come dans l'inicious de ses donnières

M. Carnot

» Becherchops gonc dans l'histoire de ses dernières années, la manière d'être des chefs de l'Etat dans des iècs, la manière d sissons constances analogues. Pour le président Grévy, c'est fort simple : il ne tait jamais de l'Elysée, et le reproche ne lui en

Pendant l'Exposition de 1878, il avait pris pour le d'accepter les invitations aux fêtes données en l'honneur de princes appartenant à des familles souveraines. veraines.

« C'est ainsi qu'il se rendit à une grande réception que donna M. Waddington, ministre des affaireetrangères, et à laquelle se trouvaient le Flandre et plusieurs archidus.

"Autriche." a Autriche.

» On le vit aussi chez M. de Freyeinet, chez lord goas, au grand bal donné en l'honneur du prince de Galles. » Le maréchal allait toujours en grand uniforme, avec toute sa maison militaire.»

Fermeture de chapelles

Bordeaux, 17 janvier. — Les scelles viennent d'être apposés sur les chapelles das dominicains et des franciscains qui avaient été rouvertes et où les moinez disaient la merse.

A Saint-Denis. — Rixe entre civils et militaires dans un bal public. — Sabre au clair. — Trois blessés.

Plusieurs soldats du 146e régiment de ligne, deux artilleurs du 12s, en garnison à St Denis, se sont pris de querelle la nuit dernière, avec une dizaine d'Italions, en sortant du bal Courbet, cour Chabrol, 5.

ol, 5. rès avoir échangé nombre de coups de part utre, les militaires ont dégaité et se sont rués

sur leurs adversaires.

Deux agents était intervenus, l'un d'eux, le nommé Honchon, a été quelque peu bousoulé. Au cours de la rixe, le patron du bai a reçu un coup de satre dans les reins, son frère ainé Jean a été bleast à l'wil droit assez grièvement, et le plus jeune, Edouard Courbet, a en un doigt coupé.

Le soldat Selomel, agé de vingt-trois ans, a été arrèté sur-le-champ. Ses camarades Lempin et Laferelle ont été mis dans la jograde à la disposition de M. Girard, commissaire de police, qui a ouver; que enquête très sèrieuse sur cette regrettable sifaire.

Le comte O'Danne

On lit dans le Figaro

On lit dans le Figaro:

c Ona fait quelque bruit depuis peu autour d'un comte o'Danne qui avait été arroité, il y a quelques mois, à Lyon, sous l'insulpation de crime de haute trahlsqn; la justice militaire était arrivée assez prumptement à la conviction que l'affaire relevait plutôt e la police des mœurs et on se contenta d'expulser le personnage et son compagnon. Au bout de quelques semaines, O'Danne rent à Lyon et fut condamné à six mois de prison pour contravention à un arrêt d'expulsion. Cette peine arrive à expiration et O'Danne vient ac poser en victime de la politique de trahir et à vendre.

Des censeignements qui nous vienaeut de irès bonnes ource mous permettent de rectifier allegations. Il est vrai qu'O'Danne ces et qu'il appartient à une très vient daise, il est vrai qui O'Danne de l'annie d'aise, il est vrai qui O'Danne cos et qu'il appartient a une très vient.

Le pendant quelques mois l'ence de l'ence qu'il appartient au une très vient.

ces comte famille friance Guillaume de Prusse. Mais le conte comte conte conte

de guerre pour délits d'indélicatesse grave, il fut condamné à six mois de prison et à la dégradation En 1880, il ent de nouveaux démélés avec la justice allemande ; il sagissait d'une affaire de fausses si-gnatures ; deux princes due et maison royale étaient

compromis.

« L'instruction fut tres longue, et comme toutes les personnes mèlèes à l'affaire avaient eu une conduite plus ou motas louche, on rendit un arrêt de non-lieu. Le comte of Danne quitta en ce moment l'Altemagne en compagnie d'un dragon nemmé Wollitz avec lequel il vit sur un pied de très grande intimité.

» Il est donc probable que ce personnage n'est pas detenteur de seorets d'Etat et il est certain que le gouvernement français ne s'est jamais servi de lui. les manifestants pour foter les lights au penetrer dans le square.

A ce moment il aperçat Burns et lui demanda son nom. Burns refusa de lui répondre.

Quelques instants après, les désordres devinrent plus graves; la police fut impuissante à repeusser les assaillants, et la troupe dut intervenir.

Le témoin déclara en outre qu'il ne saurait dire au justed'ou les premiers coups sont partis.

Questionné par Burns, Huudt dit qu'il l'a vu frapper furieusement autour de lui, mais qu'il ne sait s'il a blessé quelou'un.

Le consul de France à Djeddah

Aden, 17 janvier. — Voici, d'après un ami de M. Loustalot, l'origine du bruit qui a couru du massacre du consal de France à Djeddah. C'était pendant le pèlerinage, en octobre der-nier. Des milliers de pèlerins se trouvaient à Djeddah, prèts à s'embarquer pour rentrer dans

Après lui, le constable Maitland déclare qu'il a vu les manifestants se ruer avec fureur sur le police et Graham frapper un constable en s'écriant qu'il avait le droit, comme tout le monde, d'entra dans le square. Repoussé par un agent de police, Graham revint à la charge et asséna au policeman un violent coup de poing dans la figure.

L'inspecteur Sheppard dit qu'il a assisté à bien des meetings et que si des mesures exceptionnelles n'avaient été prises ce jour-là par la police, la pair publique aurait couru de sérieux dangers.

Le témoin ne pourrait dire si les meetings qui se sont succèdé à Trafalgar Square ont eu lien sur l'initiative de la Fédération radicale de Londres, mais il a entendu au orateur dire qu'il était membre de cette association.

A la suite de ces témoignages, les débats ont été renvoyés à aujourd'hui, le so'licitor général ayant deux témoins dant les rémoignages seraient très courts.

Djeddah, prêts à s'embarquer pour rentrer dans leur pays.

Le consul, chargé de la protection des Algériens faisait une tournée d'inspection près du lieu où stationnaient les pélerias.

A un certain moment, son regard fut attiré par des soldats turcs, dirigés par un officier, qui était en traia de maltraiter un Algérien.

M. Loustalot, soivi de son/cawas en uniforme, n'hésita pas à se porter à son secours. Les soldats turcs, furieux, se jetèrent sur lui et le cawas, si bien qu'ils allaient à leur tour être fortement malmenés lorsque le consul, se retournant vers l'officier, l'enleva d'un bras vigoureux et le porta chez le gouvernear dont l'hôtel était proche, en réclampant l'arrestation immédiate de ces forcenés. Il fut fait droit à sa demande, et l'incident n'eut pas d'autre suite.

Le projet de loi contre les socialistes en Allemagne

On a déposé hier au Reichstag le projet de loi contre les socialistes. La durée de la loi actuelle est prolongée de cinq ans ; de plus, les autorités, d'accord avec les tribunaux, peavent pronocerla peine de bannissoment contre les socialistes con-damnés en verta de la loi

Socialistes nglais. — Le procès de MM.

Gradum et Burns. — Première audience.

— Audition des témoins

— Audition des temoins

Londres, 17 janvier. — Hier a commencé à Old

Bailey le procès intenté à MM. Cunningham Graham et John Burns, aconsès d'avoir excité le peuple au désordre lors des dernières émeutes de Trafalgar Square.

M. Graham s'est défendu lui-même; M. Finch
défendait M. Burns.

BÉPART - MATIN.

BUREAU DES POSTES DE ROUBAIX

8 h. 40. — Lille. — Tourcoing. — Département du Nord. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Lignes d'Erquelines et Maubeuge. — Belgique. Il h. 50. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos, — Croix. — Douai. — Départements du Nord et Pas de Calais. — Ligne de Paris. —